

AESH ! UNE FORMATION VOUS EST PROPOSÉE

Le **Grand Chalon** et **FORMAPI Chalon** vous proposent, une Formation **CPJEPS-AAVQ** (Certificat Professionnel de la jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - mention Animateur d'Activités et de vie Quotidienne) modulée spécifiquement pour les AESH !

Début de session le mercredi **9/10/2024** à fin de formation le vendredi **18/07/2025**

LA FORMATION : 460H

36 mercredis de 8h30 à 16h30 + 1 semaine de formation complète en juillet = 280h

Temps en alternance : 140h soit 4 semaines durant les vacances scolaires

1 semaine complète lors des vacances scolaire, TOUSSAINT-FEVRIER-PAQUES- 1 en JUILLET

- 2 dates de certification (hors rattrapage) : Première date : (UC1-2) et Deuxième date : (UC3-4)
- 1 heure de bilan
- 40 h de E-learning

une alternance organisée et rémunérée dans une structure d'accueil extrascolaire de la Ville de Chalon sur Saône

1 semaine d'intervention en ALSH : rémunération horaire qui varie suivant les collectivités

- Forfait journalier ou forfait horaire (selon la collectivité)
- Réunion obligatoire avant chaque vacance : 6h
- 1h de réunion par semaine de stage

Possiblement 2h de rangement rémunéré

Possible de réaliser des heures de garderie : soit de 7h30 à 8h30 ou de 17h 30 à 18h30



CPJEPS AAVQ:

Cette formation met en œuvre des animations visant différents publics : enfants, seniors, familles et personnes en situation de handicap.

Elle comprend **4 thématiques** (4 Unités de Compétences) :

| UC1 | UC2 | UC3 | UC4 |
|---|---|---|-----------------------|
| Participer au projet et à la vie de la structure. | Animer les temps de vie quotidienne de groupes. | Concevoir des activités en direction d'un groupe. | Animer des activités. |

Documents et pièces obligatoires pour validation d'inscription :

1.Photo d'identité + CNI ou titre de séjour en cours de validité + votre CV

2.JDC ou JAPD (pour les -25 ans) + attestation de recensement + extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)

3.Photocopie de tous vos diplômes de formations initiales et de formations sportives, notamment ceux pouvant donner des équivalences et/ou dispenses.

LES MISSIONS EN CPJEPS

Savoir accueillir les différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Lieux de formation : Résidences Jeunes Actifs ; Colisée ; Résidences seniors...etc



Animations
d'expression



Animations
scientifiques



Animations
sportives



Que faire après un diplôme de CPJEPS ?

Le titulaire du CPJEPS intervient principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut cependant s'investir dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle (centres sociaux, maisons de quartier, maisons pour tous, maisons de jeunes, etc.) et auprès d'autres publics que les mineurs (personnes âgées, personnes en insertion, personnes en situation de handicap, etc.).

exemple : Animateur socioculturel, Animateur enfance-jeunesse, Animateur en accueil de loisirs périscolaires, Animateur en accueil de loisirs, Animateur en séjours de vacances

NOUS CONTACTER

| POUR L'INSCRIPTION EN CPJEPS | POUR + DE RENSEIGNEMENTS |
|---|---|
| formapichalon@gmail.com - 06 23 66 85 88 18 avenue pierre nugue, 71100 Chalon-sur-Saône | Jean-François Letoret, président Formapi Chalon jf-letoret@formapi.fr |